



Cabinet du ministre d'État

Paris, le vendredi 10 avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO porte plainte suite à la découverte d'une zone d'anomalie radioactive dans le département de la Marne

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, **a décidé de déposer plainte contre X suite à la découverte d'une zone d'anomalies radiologiques au niveau de l'étang de la Grévière à Pargny-sur-Saulx, département de la Marne.**

Pour Jean-Louis BORLOO : **«je découvre avec stupéfaction que de tels actes ont pu être commis. J'ai immédiatement souhaité saisir la justice afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Je reste très attentif à la protection des habitants et suivrai de très près la procédure lancée aujourd'hui».**

Le 8 avril 2009, lors d'une campagne de prospection radiologique initiée par les services de l'Etat, l'Andra (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs), a découvert une zone d'anomalies radiologiques au niveau de l'étang de la Grévière à Pargny-sur-Saulx. Les actions de mises en sécurité ont été immédiatement engagées.

Cette campagne de prospection radiologique a été lancée après la détection d'une autre zone d'anomalies radiologiques au niveau du lieudit «la Peupleraie» suite au témoignage d'un ancien employé de l'usine Orflam-Plast de Pargny-sur-Saulx. Ce dernier avait indiqué à l'Andra que des rebuts de traitement comprenant un matériau naturellement radioactif (le thorium 232), issus du procédé mis en œuvre à l'usine, avaient été enfouis à «la Peupleraie», en dehors du site de l'usine. Les contrôles radiologiques positifs alors réalisés ont conduit à la définition d'opérations de mise en sécurité de cette parcelle peu accessible au public.

L'étang de la Grévière a fait l'objet de contrôles radiologiques le 8 avril 2009. Ces contrôles se sont révélés positifs. En application des principes de la radioprotection, les anomalies radiologiques constatées ont conduit le maire de Pargny-sur-Saulx à interdire, par la voie d'un arrêté municipal, l'accès à cette zone, dans la journée même de la découverte des anomalies. De même, la pratique de la pêche est interdite sur cet étang pour le moment par précaution.

Ces mesures de mise en sécurité du public étant réalisées, des investigations plus poussées seront menées sous l'égide des services de l'Etat, notamment pour cartographier de manière précise les anomalies radiologiques et pour statuer sur l'éventuelle contamination des eaux de l'étang, des sédiments et des poissons.

Les services de la sous-préfecture de Vitry Le François sont mobilisés sur le suivi de ce site.

Pour information : L'ex usine Orflam Plast à Pargny-sur-Saulx

La société Orflam-Plast, placée en liquidation judiciaire en février 1997 a cessé ses activités à cette date. Cette société qui fabriquait des briquets a laissé un site "orphelin" et des résidus radioactifs (thorium), issus de la transformation de minerais, dans les bâtiments et de part et d'autre des berges de la Saulx (rivière classée en première catégorie piscicole).

Dès 1997, différents travaux de mise en sécurité du site et d'élimination des déchets ont été menés par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et par l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs) à la demande de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et en accord avec le ministère du développement durable. Les travaux ont consisté à évacuer les déchets conventionnels et les déchets radioactifs et à isoler les matériaux radioactifs présents le long des berges par un écran imperméable. Ces travaux se sont achevés en fin d'année 2005.

Le site d'Orflam-Plast fait l'objet d'une attention particulière de la DREAL qui réalise chaque année plusieurs inspections de ce site dont l'Etat vient de devenir propriétaire (3 inspections en 2008, 4 en 2009 à ce jour) Cette présence a permis de constater la nécessité de compléter la mise en sécurité du site et d'obtenir des financements locaux et nationaux en ce sens (sécurisation du vannage de l'usine ; caractérisation géotechnique du site de l'usine pour définir l'ensemble des scénarios visant à compléter la mise en sécurité et définir la gestion ultérieure du site). Ces études et travaux sont en cours et seront présentés le 4 juin 2009 à la commission nationale des aides dans le domaine radioactif.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO

01 40 81 72 36
